



**SITUATION D'APPRENTISSAGE
ET D'ÉVALUATION**

Le fait français au Québec



**Intégration
linguistique,
scolaire et sociale
(ILSS)**

**Élèves immigrants
nouvellement arrivés**



**Enseignement
secondaire**

**Niveau
avancé**

**Le fait français
au Québec**



Table des matières

Présentation de la situation d'apprentissage et d'évaluation	2
Sommaire des tâches	3
Phase de préparation	
Situation de départ	4
Phase de réalisation	
Tâche 1 : Il était une fois le français au Québec	5
Tâche 2 : Le français par cœur	10
Phase d'intégration	
Intégration de la situation d'apprentissage et d'évaluation	12
<i>Pour aller plus loin</i>	
Prolongement et réinvestissement	13
Liens et documents de référence	13
Matériel reproductible	
Document SD 1 - Situation de départ : bande dessinée	15
Document 1.1 - Ligne du temps	16
Document 1.2 - Grille d'autoévaluation	18
Document 1.3 a - Colonisation française	19
Document 1.3 b - La <i>Province of Quebec</i>	23
Document 1.3 c - Vers le Canada	26
Document 1.3 d - La Révolution tranquille et le projet de loi 101	30
Document 1.4 - Compte rendu de lecture	35
Document 1.5 - Questionnaire d'entrevue	36
Document 1.6 - Grille d'évaluation	37
Document 2.1 - Le français par cœur	38



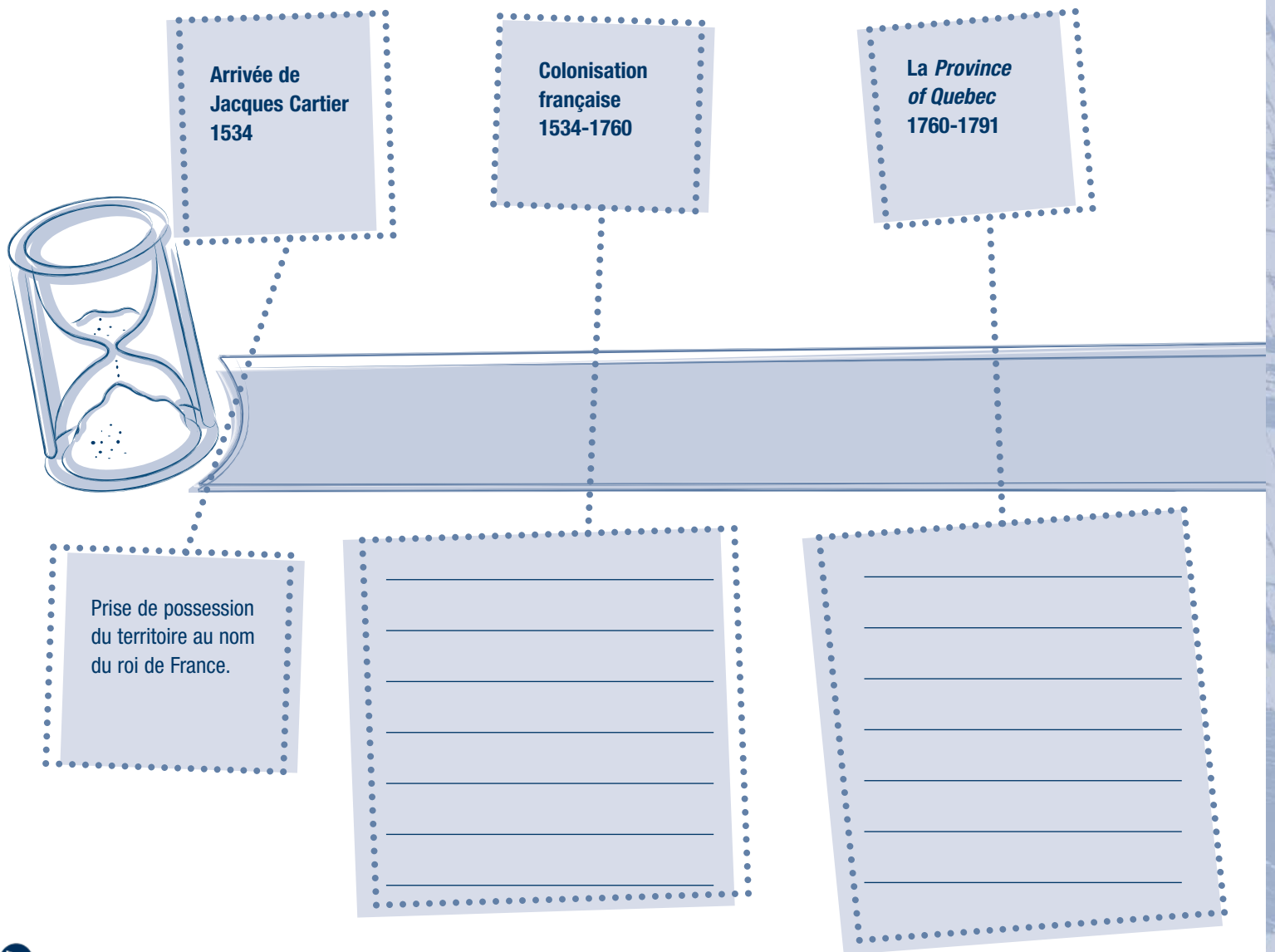


Document 1.1 Ligne du temps



Il était une fois le français au Québec

**Note les événements importants de chaque époque.
Marque d'un (-) ceux qui ont nui à la survie du français et d'un (+)
ceux qui l'ont favorisée.**





Document 1.1 (suite)
Ligne du temps

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

**Note les événements importants de chaque époque.
Marque d'un (-) ceux qui ont nui à la survie du français et d'un (+)
ceux qui l'ont favorisée.**

Vers le Canada
1791-1867

La Révolution
tranquille et le
projet de loi 101
1960-1977



Blank lined area for notes corresponding to the period 'Vers le Canada 1791-1867'.

Blank lined area for notes corresponding to the period 'La Révolution tranquille et le projet de loi 101 1960-1977'.



Document 1.3 a
**Colonisation française
1534-1760**

Tâche **1**

Il était une fois le français au Québec

Province du Hainaut, le 12 avril 1665

Mon cher ami,

Cette missive a pour but de vous informer de mon départ, probablement en septembre, vers la nouvelle colonie d'Amérique, à bord du navire Saint-Sébastien. Je viens de recevoir une lettre du roi Louis XIV. Il me nomme au poste d'intendant de la Nouvelle-France.

C'est avec gaieté et la tête pleine d'idées que je m'appête à partir vers le nouveau continent. Les ordres du roi sont clairs. J'aurai comme mandat de peupler et de développer économiquement la colonie, qui est à deux doigts de la ruine. Cher ami, vous connaissez ma fougue et mon enthousiasme pour le défi. Je me suis empressé de noter les idées que j'ai l'intention de mettre en œuvre.

Premièrement, je ferai un recensement de tous les habitants de la colonie et ferai ensuite venir de France des filles à marier qui épouseront les célibataires déjà en place. Pour aider les couples à démarrer, je leur donnerai un peu d'argent et un lopin de terre sur une seigneurie.

Deuxièmement, le problème avec les Iroquois me préoccupe. Il faudrait que je trouve un moyen de les rallier à notre cause.

Troisièmement, pour faire fructifier l'économie et rétablir le commerce, j'encouragerai les gens à cultiver la terre et à élever des animaux pour se nourrir et se vêtir. J'ouvrirai les frontières commerciales avec la France et avec d'autres colonies françaises situées dans les Antilles. J'encadrerai mieux les compagnies qui font la traite de la fourrure. Ce volet est un peu désorganisé en ce moment.

Comme vous voyez mon ami, toute une aventure m'attend. Je pars pour deux ans. Mais vous savez, avec le roi, on ne sait jamais. Je pars avec l'espoir de vous revoir bientôt.

*Votre très dévoué,
Jean Talon*

Document inspiré de la réalité historique



Colonisation française 1534-1760

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Philippe Cartier
(1640-1703)*



Philippe Cartier est un militaire dans l'armée du roi. Son régiment reçoit la mission de combattre les **Iroquois** en **Nouvelle-France**. Au printemps 1665, à l'âge de 25 ans, il quitte le port de La Rochelle avec son régiment pour s'embarquer sur un vaisseau à destination de Québec.

Il défend la jeune **colonie** française, qui compte à peine 3 000 personnes. Après trois ans de loyaux services, son régiment est rappelé en France. Mais Philippe, qui est célibataire, préfère faire sa vie en Amérique. En fait, l'intendant Jean Talon offre 100 livres, une somme importante pour un soldat, à ceux qui choisissent de s'établir dans la colonie.

L'administrateur de la colonie lui donne aussi une terre à cultiver sur une seigneurie située sur la rive sud du fleuve. Philippe construit sa maison et il épouse une fille du roi, Marie-Geneviève Blanchard. À son mariage, grâce encore aux politiques de Jean Talon, il reçoit un bœuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule et deux barils de viande salée, comme tous les autres hommes qui se marient. Marie-Geneviève et Philippe ont dix enfants.

Heureusement, les Français signent la **Grande Paix de Montréal** avec les **Iroquois** en 1701. Les 20 000 **Canadiens** de la Nouvelle-France et la famille de Philippe Cartier peuvent maintenant vivre en sécurité.

* personnage fictif inspiré de la réalité historique



Document 1.3 a (suite) **Colonisation française 1534-1760**

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Notions et concepts historiques

Colonie

Une colonie française est un territoire situé à l'extérieur des frontières de la France. Elle est placée sous l'autorité du roi français. Celui-ci y envoie des colons qui y vivent sous les mêmes lois existant dans leur pays d'origine.

Nouvelle-France

Avec l'arrivée de Jacques Cartier en 1534, la France vient de mettre la main sur un nouveau territoire. À partir de 1608, à la suite de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, la France implante une colonie dans la vallée du Saint-Laurent.

À son apogée, la Nouvelle-France s'étend de la baie d'Hudson jusqu'à l'embouchure du Mississippi. Elle regroupe Terre-Neuve et tout l'espace allant du Labrador au Maine.

L'intendant Jean Talon

Dans la colonie, l'intendant est le deuxième personnage en importance après le gouverneur. Il doit veiller, entre autres responsabilités, au peuplement de la colonie et à son développement économique.

Jean Talon arrive en Nouvelle-France en 1665. Il transforme la colonie en une province rentable et capable de se défendre des attaques extérieures. Il fait augmenter la population par des mesures efficaces : une amende aux célibataires, et une allocation pour ceux qui se marient jeunes et pour les pères de familles nombreuses. À son départ en 1672, la population a presque doublé.

Filles du roi

À cette époque, ce sont presque exclusivement des hommes qui travaillent à développer la nouvelle colonie. La France recrute donc des filles en âge de se marier pour s'installer en Nouvelle-France et y épouser des colons déjà établis. Elles sont souvent pauvres ou orphelines. Le départ pour l'Amérique leur offre la possibilité d'une vie meilleure. On les appelle « filles du roi » parce que c'est le roi qui paie le voyage en bateau et le trousseau (des vêtements et du linge de maison) qu'elles apportent avec elles. Le roi leur fait également cadeau d'une dot, c'est-à-dire d'une somme d'argent qu'elles remettent à la famille du marié. En onze ans, près de 800 femmes courageuses sont ainsi venues fonder une famille. Peu après leur arrivée, des rencontres sont organisées, les couples se forment et des mariages sont célébrés.





Il était une fois le français au Québec

La seigneurie et le régime seigneurial

Le régime seigneurial est un système de distribution de terres dans lequel le territoire est confié à des seigneurs (des nobles, des notables, de riches marchands, des officiers et des communautés religieuses). En recevant sa terre, le seigneur a l'obligation de la partager en lots. Il distribue les lots à des colons qui les cultivent et qui y construisent leur maison. Le seigneur a le droit de réclamer des impôts aux colons qui occupent sa terre.

Les Iroquois et la Grande Paix de Montréal

Le terme « Iroquois » est utilisé par les Français pour parler de cinq nations amérindiennes qui peuplaient l'Amérique du Nord lors de la colonisation : les Sénécas, les Cayugas, les Oneidas, les Onondagas et les Mohawks. En 1701, après environ cent ans de guerre, les Français signent à Montréal un traité de paix avec les Iroquois.

Traite des fourrures

La traite des fourrures est le moteur de l'économie et du peuplement du Canada jusqu'en 1870. Dès 1534, les Français font du troc avec les Amérindiens, échangeant toutes sortes d'objets contre des fourrures de castor. À cette époque, la fourrure de castor est très en demande en Europe pour la fabrication de chapeaux, une coiffure élégante et imperméable. La fourrure rasée du castor avait la particularité d'être solide et durable.

Les Canadiens

Pendant le régime français, les gens qui habitent la vallée du Saint-Laurent s'appellent « Canadiens », pour se différencier des Français qui ne sont pas nés ici ou qui retournent en France. Il pouvait s'agir de militaires et d'administrateurs ou de commerçants qui venaient uniquement faire le commerce de la fourrure.



**Extraits du journal intime de James Murray (1721-1794),
gouverneur de la Province of Quebec de 1764 à 1766**

Le 13 février 1763

À la suite de notre victoire le 10 février, la France, par le traité de Paris, nous cède la Nouvelle-France, qui devient ainsi une colonie britannique.

Le 2 novembre 1763

La Conquête crée des tensions entre les Canadiens et nous. Depuis la Proclamation royale en octobre, les Canadiens de la Province of Quebec doivent vivre selon nos lois et nos traditions. Cette proclamation royale a réduit considérablement les pouvoirs des Canadiens. Pour accéder aux fonctions administratives, ils doivent parler notre langue anglaise et faire le serment du test, c'est-à-dire renier leur religion, ce qui crée beaucoup de mécontentement.

Le 13 février 1764

*J'ai reçu au nom du roi de nombreuses requêtes de la part de Canadiens qui souhaitent que certaines parties de la Proclamation soient amendées.
« Nous supplions Sa Majesté [...] de confirmer la justice qui a été établie, de confirmer les notaires et avocats dans leurs fonctions, [...] de nous permettre de rédiger nos affaires de famille en notre langue, et de suivre nos coutumes. »*

Le 12 juillet 1774

Huit ans après mon retour d'Amérique, je suis satisfait d'apprendre que l'Acte de Québec redonne enfin aux Canadiens l'usage de leur langue et de leur code civil. Comme je l'ai toujours dit, c'est là le meilleur moyen de s'assurer de leur fidélité à l'Angleterre.

Il était une fois le français au Québec

Louis Dufresne
(1733-1781)*



Louis naît en 1733. À 10 ans, il apprend le métier de charpentier. Très doué, il quitte sa famille en 1750 et va rejoindre un maître charpentier à Trois-Rivières, Antoine Des Ormeaux.

Il participe à la construction et à la réfection de bâtiments publics. Il épouse la fille de son patron, Marie-Anne, et devient l'associé de son beau-père. À la mort de celui-ci en 1757, il est un homme prospère.

En 1760, après un an de guerre, toute la colonie capitule devant les Anglais.

Après la **Proclamation royale de 1763**, la colonie devient officiellement une possession britannique en Amérique. Des charpentiers et d'autres artisans anglais arrivent dans la **Province of Quebec**, et les contacts avec l'administration de la colonie se font en anglais uniquement.

Louis perd tous ses clients et, bientôt, est presque ruiné. Le contrat de vente de sa maison et de son atelier à un certain James Thompson est écrit en anglais. Comme de nombreux Canadiens, il quitte la ville avec sa famille pour vivre sur la rive sud du fleuve où il possède encore des terres boisées.

Dans ce nouveau lieu, les affaires reprennent. À sa mort en 1781, Louis Dufresne laisse des biens et des terres à ses enfants. Grâce à l'**Acte de Québec de 1774**, son testament est rédigé en français selon les règles du **Code civil français**.

* personnage fictif inspiré de la réalité historique





Il était une fois le français au Québec

Notions et concepts historiques

La Conquête, le traité de Paris et la période d'occupation militaire (1760-1763)

La Conquête anglaise de la Nouvelle-France est le résultat de la guerre de Sept Ans (1756-1763), qui oppose les pays colonisateurs à la fois en Europe et dans leurs colonies en Amérique.

En 1759, des troupes britanniques arrivent par bateau et prennent la ville de Québec en septembre, puis Montréal au mois de mai suivant. La colonie capitule et, par conséquent, les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal sont occupées par l'armée anglaise.

Le traité de Paris met fin à la guerre en 1763. Les puissances évaluent leurs pertes et leurs victoires, négocient et se partagent les territoires.

La Province of Quebec

« Province of Quebec » est le nouveau nom donné par l'Angleterre au territoire conquis. La *Province* se limite à la vallée du Saint-Laurent.

La Proclamation royale de 1763

La Proclamation royale de 1763 est un édit (acte législatif) signé par George III, roi d'Angleterre. Il donne à la colonie anglaise son premier gouvernement civil. Des structures politiques et administratives britanniques sont mises en place. Les codes civils et criminels anglais s'appliquent maintenant dans des tribunaux unilingues anglais. Le roi George III impose la religion anglicane.

Les Canadiens

Après la Conquête anglaise en 1760, le mot « Canadien » désigne les francophones qui habitent le territoire de la *Province of Quebec*.

Acte de Québec (1774) et Code civil français

Pour faciliter le fonctionnement de la colonie et encourager les nouveaux sujets du roi à rester fidèles à l'Angleterre, la nouvelle constitution permet le libre exercice de la religion catholique ainsi que le développement de nouvelles paroisses.

Le retour au Code civil français rend la vie plus facile aux Canadiens, parce que les contrats comme les actes de mariage et les actes de vente de propriétés peuvent être rédigés de nouveau en français. L'usage du français est permis dans les tribunaux et dans l'administration.



Document 1.3 c
**Vers le Canada
1791-1867**

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Nous avons des droits !

Augustin-Norbert Morin

Montréal, le 18 février 1834

Le 17 février 1834, Louis-Joseph Papineau,
Elzéard Bédard et moi, votre serviteur dévoué,
Augustin-Norbert Morin, avons déposé à la Chambre
d'assemblée 92 résolutions visant à faire reconnaître les droits
des Canadiens français.

LA MINERVE.
Journal Politique, Littéraire, Commercial, &c.



L'Angleterre doit comprendre que depuis plusieurs années le peuple du
Bas-Canada subit des abus graves et que cela doit cesser.

Vivant sous le régime anglais, nous reconnaissons la loyauté du peuple canadien
envers le gouvernement britannique. Par contre, nous dénonçons la composition du
Conseil et demandons qu'il soit législatif et élu. Nous croyons qu'il faudrait une
constitution et des
institutions plus conformes aux aspirations des Canadiens français. Nous voulons
aussi que les Canadiens français soient mieux représentés dans la fonction publique.

Nous refusons l'union du Haut et du Bas-Canada, car cela signifie que les
Canadiens français seront minoritaires.

Nous voulons avoir aussi la possibilité d'utiliser notre langue en toute occasion.
Nous avons des droits et nous voulons que ceux-ci soient respectés.

Frères, ne permettons plus à ceux qui gouvernent à Londres d'insulter les Canadiens
français.

Si nos demandes ne sont pas respectées, nous prendrons les armes si le faut.

À bon entendeur, salut !

Document inspiré de la réalité historique



26

Il était une fois le français au Québec

Laurent Ménard

(1807-1867)*



À la naissance de Laurent Ménard, en 1807, environ 300 000 personnes peuplent le **Bas-Canada**.

Laurent habite dans la vallée de la rivière Richelieu. La majorité des habitants sont des Canadiens, descendants des colons français. Mais de nouveaux villages sont peuplés de loyalistes et d'anglophones qui immigreront des îles britanniques.

En 1828, Laurent est menuisier et il épouse une jeune fille, Mary Lalonde, dont la mère est d'origine irlandaise catholique. En 1836, il participe à des assemblées publiques au sujet de l'avenir de **l'Assemblée législative du Bas-Canada**. Au cours d'une de ces assemblées tenues devant l'église, Laurent seconde une résolution qui réclame l'adoption par le gouverneur des **92 résolutions** proposées par le chef du Parti canadien, **Louis-Joseph Papineau**.

Il est très préoccupé par les **troubles de 1837 et 1838**. Laurent installe sa famille dans un village au nord de Montréal, comme plusieurs **Canadiens français**. Il devient arpenteur pour le gouvernement de la province de Québec, qui veut développer de nouveaux territoires.

Le 1^{er} juillet 1867, à l'âge de 60 ans, Laurent Ménard est à Montréal avec un ami. Il assiste à la lecture publique sur la place d'Armes de **l'Acte de l'Amérique du Nord britannique** créant le Dominion du Canada.

Les Canadiens français sont divisés : certains, comme Laurent sont inquiets de l'avenir du français dans un pays où les francophones sont encore plus minoritaires; d'autres, comme son ami, sont rassurés parce que la nouvelle Assemblée législative du Québec a des responsabilités exclusives importantes, notamment en ce qui concerne l'éducation.

* personnage fictif inspiré de la réalité historique

Document 1.3 c (suite) Vers le Canada 1791-1867

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Notions et concepts historiques

Les États-Unis et les loyalistes

En 1783, plus de sept ans après la Déclaration d'indépendance des États-Unis, l'Angleterre reconnaît que ses treize colonies au sud du Québec forment une nouvelle nation. Des habitants restés fidèles au roi d'Angleterre, les loyalistes, doivent fuir et se réfugient alors dans la *Province of Quebec*.

Le Bas-Canada et le Haut-Canada

Les loyalistes s'installent surtout à l'ouest et au sud. Ils n'acceptent pas de se soumettre aux lois civiles françaises et au régime seigneurial. C'est pour les satisfaire qu'en 1791 Londres vote une nouvelle loi constitutionnelle qui sépare la province en deux parties.

Le Haut-Canada, à l'ouest de la rivière des Outaouais, compte 10 000 habitants, en majorité des loyalistes. Les lois et traditions anglaises y sont appliquées.

Le Bas-Canada, à l'est de la rivière des Outaouais, compte environ 140 000 francophones et 20 000 anglophones. Les lois civiles françaises, les droits des catholiques et le régime seigneurial sont maintenus.



L'Assemblée législative du Bas-Canada

Les habitants peuvent élire des représentants à cette assemblée, qui a des pouvoirs limités. Toutes les lois doivent être approuvées par un conseil et un gouverneur qui dépendent de Londres. Dans cette assemblée, l'anglais est la seule langue officielle. Le français est reconnu comme langue de traduction et est aussi parlée pendant les débats.

Les 92 résolutions, Louis-Joseph Papineau et les troubles de 1837-1838

Les 92 résolutions visent à réformer le système politique et à établir un gouvernement responsable qui défend les intérêts des Canadiens avant ceux de l'Angleterre. Elles sont proposées en 1834 par le Parti canadien, au pouvoir à l'Assemblée législative, et son chef, Louis-Joseph Papineau.

Le Parlement de Londres les rejette finalement en 1837. Ce refus est à l'origine des affrontements sanglants de 1837 et 1838 entre des milices canadiennes et des troupes britanniques. De nombreux combattants, les Patriotes, sont emprisonnés ou déportés et certains sont pendus. Louis-Joseph Papineau fuit aux États-Unis d'où il ne revient qu'en 1845.





Document 1.3 c (suite)
**Vers le Canada
1791-1867**



Il était une fois le français au Québec

Les Canadiens français

Depuis la loi constitutionnelle de 1791, la colonie compte deux provinces : le Haut-Canada et le Bas-Canada. Tous les habitants, francophones et anglophones se nomment « Canadiens ». Pour affirmer leur différence, les Canadiens francophones du Bas-Canada commencent à s'appeler « Canadiens français ».

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867)

Le 1^{er} juillet 1867, la reine Victoria adopte une loi qui crée le Dominion du Canada. Cette nouvelle constitution réunit les colonies britanniques en Amérique du Nord : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ainsi que les deux parties du Canada-Uni qui portent désormais les noms d'« Ontario » et de « Québec ».

Les quatre provinces ont chacune une assemblée législative qui a des responsabilités exclusives et d'autres partagées avec le Parlement canadien. L'éducation est un domaine de juridiction provinciale.

La loi spécifie que les textes des lois du Parlement canadien et de l'Assemblée législative du Québec doivent être publiés en anglais et en français.





Document 1.3 d

La Révolution tranquille et le projet de loi 101 (1960-1977)

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Extrait de la Charte de la langue française

Chapitre I - La langue officielle du Québec

Article 1

Le français est la langue officielle du Québec.
(1977, c. 5, a. 1.)

Chapitre VIII - La langue de l'enseignement

Note : L'application de ce chapitre relève du ministère de l'Éducation.

Article 72

L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues au présent chapitre.
1977, c. 5, a. 72; 1992, c. 68, a. 138; 1993, c. 40, a. 23.

Article 73

Peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de l'un de leurs parents,

- 1° les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et a reçu un enseignement primaire en anglais au Canada, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Canada;
- 2° les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et qui ont reçu ou reçoivent un enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, de même que leurs frères et sœurs, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire reçu au Canada;
- 3° les enfants dont le père et la mère ne sont pas citoyens canadiens mais dont l'un d'eux a reçu un enseignement primaire en anglais au Québec, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Québec;
- 4° les enfants qui, lors de leur dernière année de scolarité au Québec avant le 26 août 1977, recevaient l'enseignement en anglais dans une classe maternelle publique ou à l'école primaire ou secondaire, de même que leurs frères et sœurs;





Document 1.3 d (suite)

La Révolution tranquille et le projet de loi 101 (1960-1977)



Il était une fois le français au Québec

5° les enfants dont le père ou la mère résidait au Québec le 26 août 1977, et avait reçu un enseignement primaire en anglais hors du Québec, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu hors du Québec.

1977, c. 5, a. 73; 1983, c. 56, a. 15; 1993, c. 40, a. 24; 2002, c. 28, a. 3.

Article 78.1

Nul ne peut permettre ou tolérer qu'un enfant reçoive l'enseignement en anglais, alors qu'il n'y est pas admissible.
1986, c. 46, a. 7.

Tiré du projet de loi 101, adopté par l'Assemblée nationale du Québec en 1977.



La Révolution tranquille et le projet de loi 101 (1960-1977)

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Pierre Brossard

(1940-...)*

Pierre Brossard naît à Lachine, une ville industrielle à l'ouest de Montréal, en 1940. Sa famille n'est pas riche. À 14 ans, il entre à l'usine où son père travaille déjà. Les patrons sont unilingues anglophones. Tous les employés doivent leur parler en anglais.

À 20 ans, il rencontre sa future femme, Lucille, âgée de 18 ans. Elle est maîtresse d'école. C'est le début de la **Révolution tranquille**. Le Parti libéral de **Jean Lesage** vient de remporter les élections avec son slogan *C'est le temps que ça change*.

Deux ans plus tard, juste après la réélection de Lesage, Pierre et Lucille se marient. Ils ont deux enfants. Le nouveau **ministère de l'Éducation** crée un service d'éducation des adultes et, en 1966, Pierre retourne à l'école pour terminer son secondaire. Il va ensuite au cégep, toujours après ses heures de travail. En 1972, il obtient un diplôme d'études collégiales (DEC) en électrotechnique. Grâce à ses études, ce Québécois peut être embauché par Hydro-Québec. Il travaille en français et il pense souvent à l'usine où il travaillait et se demande si les employés sont encore tenus de parler anglais.

La population du Québec est toujours très majoritairement francophone, mais des **études démographiques** montrent que les immigrants choisissent souvent l'anglais comme langue d'usage pour eux et leurs enfants. Pierre n'est pas le seul à souhaiter que le gouvernement intervienne. Après les projets de loi 63 et **22**, le gouvernement de **René Lévesque** adopte en 1977 le **projet de loi 101, soit la Charte de la langue française**. Pour la première fois, il y a une **classe d'accueil** pour les enfants des immigrants à la polyvalente que son fils Jean fréquente.

Pierre est aussi fier d'apprendre que toutes les grandes entreprises, y compris l'usine où il a travaillé, doivent mettre sur pied un plan de francisation pour que le français soit la langue de travail.

* personnage fictif inspiré de la réalité historique



La Révolution tranquille et le projet de loi 101 (1960-1977)



Il était une fois le français au Québec

La Révolution tranquille et Jean Lesage

La Révolution tranquille débute en 1960, alors que Jean Lesage et le Parti libéral remportent les élections au Québec.

De grands bouleversements se succèdent alors dans les domaines sociaux, économiques et politiques : création de ministères (Éducation, Affaires sociales, etc.), de services gouvernementaux (aide sociale, assurance-hospitalisation, etc.) et d'entreprises publiques comme Hydro-Québec. Le Québec moderne est né.

C'est un journaliste de Toronto qui a créé l'expression *Quiet Revolution*. Il voulait ainsi reconnaître l'ampleur des transformations et souligner leur caractère démocratique et pacifique.

Le ministère de l'Éducation

Ce nouveau ministère, créé en 1964, assure une instruction publique gratuite et obligatoire. C'est l'arrivée des polyvalentes et, plus tard, des cégeps et de l'Université du Québec.

Les Québécois

Au moment de la Révolution tranquille, les habitants du Québec changent profondément les structures et les institutions de la province. Tout cela modifie concrètement leur vie. Ils s'identifient donc plus au Québec qu'au Canada et s'appellent de plus en plus des « Québécois ».

Études démographiques

En 1960, les francophones représentent environ 80 % de la population du Québec, mais la baisse du taux de natalité et l'immigration canadienne qui favorise une augmentation des anglophones laissent prévoir que ce pourcentage diminuera.

Entre 1946 et 1966, le Québec accueille environ 500 000 immigrants, et 90 % d'entre eux optent pour l'anglais comme langue d'usage. En 1975, des études prédisent que le pourcentage de francophones en l'an 2000 pourrait passer à 71 % pour l'ensemble du Québec et à 53 % pour la région de Montréal. Les immigrants contribuent donc de façon significative à la diminution du pourcentage de francophones au Québec.

De plus, selon le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton de 1970, l'anglais domine également dans le monde du travail québécois. Les anglophones ont un revenu moyen supérieur de 35 % à celui des francophones et représentent 83 % des administrateurs et cadres.



La Révolution tranquille et le projet de loi 101 (1960-1977)

Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Le projet de loi 22 et le projet de loi 101 - Charte de la langue française

En 1974, le gouvernement de Robert Bourassa adopte le projet de loi 22, qui rend le français la seule langue officielle du Québec. Le 26 août 1977, le projet de loi linguistique portant le numéro 101 est adopté par le gouvernement du premier ministre québécois René Lévesque.

Ce projet de loi vient affirmer la nécessité de protéger et de promouvoir la langue française. Pour faciliter leur intégration, les jeunes immigrants fréquenteront obligatoirement une école primaire et secondaire francophone. Le projet de loi permet aussi aux francophones de prendre plus de pouvoir économique en faisant du français la langue du travail.

Classe d'accueil

La classe d'accueil est créée en 1969 pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise. Ce n'est qu'après l'adoption du projet de loi 101 en 1977 que le nombre de classes d'accueil augmente, surtout dans la région de Montréal où la majorité des immigrants s'installent. Durant son séjour en classe d'accueil, l'élève apprend la langue française et est en contact avec des aspects de la réalité socioculturelle du Québec. Différents modèles de mesures de francisation sont également mis en place dans les commissions scolaires du Québec qui accueillent des élèves immigrants.



Tâche

1

Il était une fois le français au Québec

Époque :

À l'aide des textes, relève les événements (les actions et les décisions de certaines personnes, les lois, les traités, etc.) qui ont favorisé ou non le maintien du français au Québec.

Explique de manière précise comment ces événements ont été importants pour le maintien ou non du français au Québec.

N'oublie pas que tu as la responsabilité d'expliquer ces événements aux membres de ton équipe de base.

Événement :

Explication :

Événement :

Explication :

Événement :

Explication :

Événement :

Explication :

Événement :

Explication :

